

PROCES VERBAL DU COMITÉ DU 29 JANVIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf janvier à dix-huit heures trente, le Comité du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la propriété de Monte Cristo, dûment convoqué par le Président le seize janvier, s'est réuni à l'Hôtel de Ville du Port-Marly, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame **Mireille TEMPEZ**, Présidente du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 29 JANVIER 2024

PRESENTS

LE PECQ	Jean-Noël AMADEI, DELEGUE TITULAIRE Julie SERIEYS, DELEGUEE SUPPLEANTE
LE PORT-MARLY	Mireille TEMPEZ, PRESIDENTE Marie-Claude CARLIER, DELEGUEE TITULAIRE
MARLY-LE-ROI	Clarisce ZANN, DELEGUE TITULAIRE Jean-François PERRAULT, DELEGUE SUPPLEANT

ABSENTS EXCUSES

LE PECQ	Nicole WANG, DELEGUEE TITULAIRE Didier BIZET, DELEGUE SUPPLEANT
LE PORT-MARLY	Michèle TROJANI, DELEGUEE SUPPLEANTE

Communes non représentées : *Néant*

Assistaient à la séance

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général mutualisé des services d'Unilys

<i>Nombre de communes</i>	:	3
QUORUM	:	4
<u>Délégués présents</u>	:	6
<u>Pouvoirs</u>	:	/
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	6

RÉUNION DU 29 JANVIER 2024

Madame CARLIER, représentant la commune de Port-Marly, est désignée secrétaire de séance.

La Présidente rappelle l'ordre du jour qui est le suivant :

- Compte rendu des actes administratifs de la Présidente
- Rapport d'orientation budgétaire 2024
- Questions diverses

COMPTE RENDU DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PRÉSIDENTE

La Présidente présente les décisions suivantes :

Décision n° 2023-26 :

OBJET : Achat de nouveaux produits destinés à la vente

Il a été décidé :

. D'acquérir et de vendre le livre mentionné ci-dessous, en accord avec le prix de vente conseillé et/ou imposé par l'éditeur :

ARTICLE	FOURNISSEURS	PUA TTC	PUV TTC
Le premier Dumas, Tome 2	Éditions Glénat	12,76€	15,95€

. De diminuer le prix de vente actuel des produits mentionnés ci-dessous :

ARTICLE	FOURNISSEURS	Ancien PUV TTC	Nouveau PUV TTC
Savon mauresque	L'Art du bain	7€	4€
Savon altaï	L'Art du bain	9€	6€
Diffuseur Vagabonde	Images d'Orient	96€	55€

Les crédits afférents sont inscrits au budget.

Décision n° 2023-27 :

OBJET : Demande de subvention au Conseil régional d'Ile de France pour la mise en œuvre de l'exposition temporaire « En garde ! La plume et l'épée » dans le cadre du dispositif Olympiade culturelle 2024.

Il a été décidé de demander une subvention d'un montant de 4 000 €, au Conseil régional d'Île-de-France, afin de participer aux dépenses liées à la mise en place de l'exposition temporaire.

Les recettes sont prévues au budget de l'exercice considéré.

Décision n° 2023-28 :

OBJET : Achat de nouveaux produits destinés à la vente

Il a été décidé :

- D'acquérir et de vendre le livre mentionné ci-dessous, en accord avec le prix de vente conseillé et/ou imposé par l'éditeur :

ARTICLE	FOURNISSEUR	PUA TTC	PUV TTC
Le vicomte de Bragelonne	Gallimard - Pléiade	51,75€	69€

- D'acquérir et de vendre les produits mentionnés ci-dessous :

ARTICLE	FOURNISSEUR	PUA TTC	PUV TTC
Ensemble boîte métal bol et mug différents motifs et coloris	Images d'Orient	24,30€	44€
Ensemble boîte métal 4 tasses empilables – différents motifs et coloris	Images d'Orient	24,30€	34€

Les crédits afférents sont inscrits au budget.

Décision n° 2023-29 :

OBJET : PIS17C Assurances incendie accidents et risques divers – Prolongation 2024-2028 de l'assurance dommages aux biens

Il a été décidé de signer avec la société AXA France IARD à compter du 1^{er} janvier 2024 et jusqu'au 31 décembre 2027 un avenant de prolongation au marché PIS17C portant sur les prestations d'assurance dommages aux biens.

Montant annuel hors révision : 941,97 euros TTC.

Décision n° 2023-30 :

OBJET : Ajustement dotations aux provisions pour dépréciation des créances au chapitre 68 « Dotations aux provisions semi-budgétaires » et chapitre 78 « Reprise sur provisions semi-budgétaires » exercice 2023

Il a été décidé d'ajuster, dans le cadre des restes à recouvrer supérieurs à 2 ans, la provision sur 2023 par une dotation complémentaire de 47,73 € à l'article 6817 et une reprise à l'article 7817 d'un montant de 35,80 €, dont les crédits ont été inscrits au Budget 2023.

Sans remarques, le comité syndical prend acte des décisions de la Présidente.

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

La Présidente présente le rapport, qui est le suivant :

La procédure budgétaire prévoit que dans les deux mois qui précèdent le budget, les orientations budgétaires de l'année à venir font l'objet d'un débat qui s'appuie sur un rapport d'orientation budgétaire (ROB). Les informations devant figurer au ROB sont les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, les informations sur la structure (annexe 1), la gestion de la dette (annexe 2), la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs (L.5211-36 et L.2312-1 du CGCT).

Le passage à la M57 ne modifie pas les dispositions connues sous la M14 concernant le ROB.

I. Une embellie pour le secteur culturel en 2023

L'année 2023 confirme les frémissements observés en 2022 après 2 années difficiles de confinements et crise sanitaire : le public est de retour sur les sites touristiques et culturels en France.

L'année 2023 se veut même être un record sur de nombreux sites, dépassant les fréquentations de 2019 : +15% par rapport à 2022 et +3% par rapport à 2019 sur les 30 sites français les plus touristiques.¹

Dans les Yvelines, le Château de Versailles a accueilli en 2023 8,1 millions de visiteurs (soit autant qu'en 2019, et 20 % de plus qu'en 2022). Un score d'autant plus remarquable en l'absence du public

¹ [En 2023, la fréquentation des sites patrimoniaux fait oublier le Covid \(lejournaldesarts.fr\)](https://www.lejournaldesarts.fr)

asiatique, alors qu'à eux seuls les Chinois représentaient 13 % de la fréquentation en 2019.² Le public américain (18% du total des visiteurs) a permis de compenser cette perte.³

Alexandre Dumas a aussi tenu le haut de l'affiche avec pas moins de 2 films en salle pour « Les Trois Mousquetaires », grande fresque historique sortie en 2 volets.



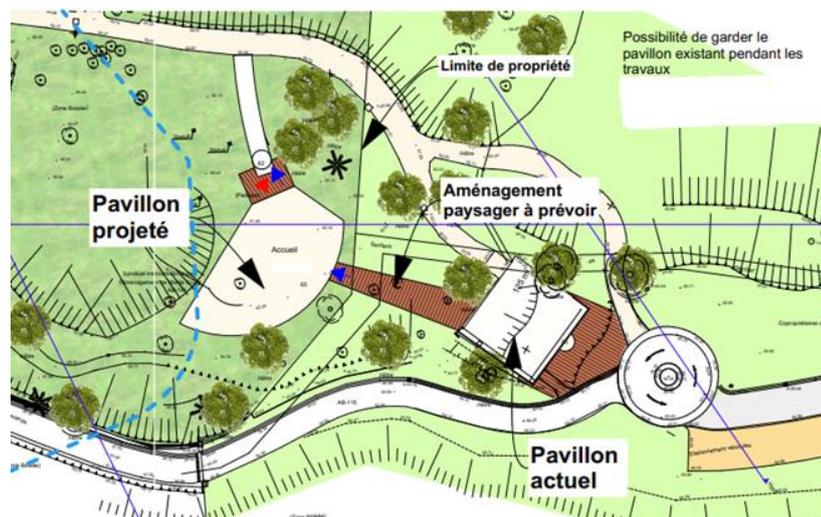
Le rapport d'orientation budgétaire 2024 s'inscrit dans ce contexte de reprise optimiste et confiant qui a été confirmé au regard des fréquentations importantes observées en 2023 au Château grâce notamment au retour en force de visiteurs internationaux.

Il est proposé au comité de débattre des orientations budgétaires suivantes :

II. Actualisation de l'avancement du projet de pavillon d'accueil

Le projet du pavillon d'accueil date des années 90 où lors des travaux de 1994 un algéco temporaire avait été installé sur le domaine. Cette structure provisoire devait permettre la réouverture et l'accueil du public rapidement. Elle est toujours en place, et son état de vétusté ne lui permet plus de remplir ses fonctions dans des conditions convenables pour le public et le personnel travaillant sur place.

Le futur projet se situe en contrebas du pavillon actuel afin de permettre au syndicat de réaliser les travaux sur son emprise foncière. Le terrain actuel occupé par l'algéco appartient au Domaine des Grandes Terres qui l'a mis à disposition du syndicat via une convention.



Les objectifs du programme sont : une amélioration notable de l'espace d'accueil, la création d'une salle polyvalente d'accueil de groupes (animations, réunions, conférences, comités, espace déjeuner pour le personnel...) et un espace public convivial à concevoir (boutique, modularité des espaces, espaces extérieurs...).

Aujourd'hui, le projet a pris du retard sur le calendrier initial du fait :

² [Bilan : Quels sont ces expos et musées qui ont battu des records de fréquentation en 2023 ? | Beaux Arts](#)

³ [Les musées français enregistrent une fréquentation record en 2023 \(lemonde.fr\)](#)

- De la problématique du zonage du PLU. Celui-ci ne permettait pas la construction du pavillon d'accueil sur l'emplacement souhaité ;
- Un dossier a été élaboré pour intégrer les besoins de construction du projet comprenant des études de la faune et la flore du site ;
- Depuis septembre 2023, la ville du Port Marly instruit la demande de modification du PLU. La modification devrait être officialisée courant février ;

En mars 2024 le projet reprendra avec l'architecte. Nous avons pour objectif début de travaux janvier 2025.

Le projet se détaille ainsi :

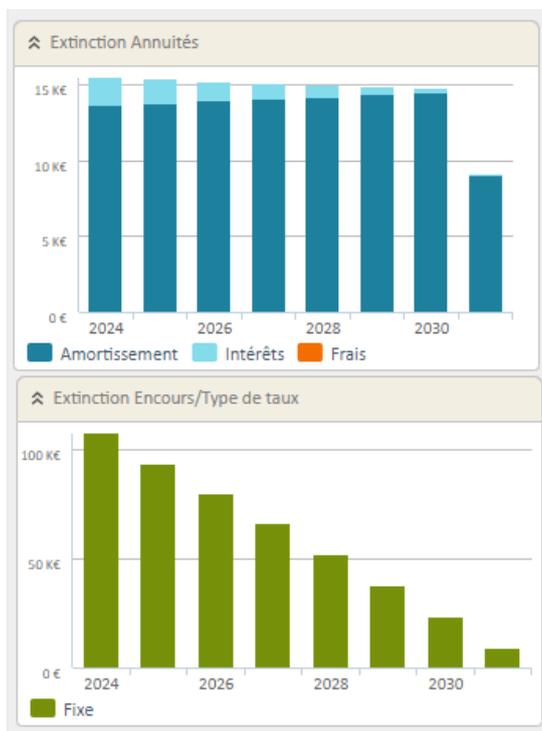
Dépenses (en k€)	
Coût de construction	904
Coût MOE	94
Marché de travaux	720
VRD	18
Imprévus et révisions	72
Etude construction	204
AMO	31
Géomètre	15
Diagnostics et missions divers	67
Contrôle Technique	18
Raccordements élec/eau/gaz	62
Concours / primes	11
Frais annexes	107
Mobilier	60
Assurances	24
Autres (déménagement, ménage)	23
TOTAL	1 215

III. Etat de la Dette

L'établissement a 2 emprunts en cours auprès du Crédit Agricole :

Fiche	Banque	Indice	Métho. Amort.	Durée(A)	Encours	Date éch.	Tx éch.
726592	Crédit Agricole	Taux Fixe	Echéance constante	15	53 632,20	03/02/2024	1,95
833442	Crédit Agricole	Taux Fixe	Amortissement constant	15	53 448,22	19/02/2024	1,55
					107 080,42		

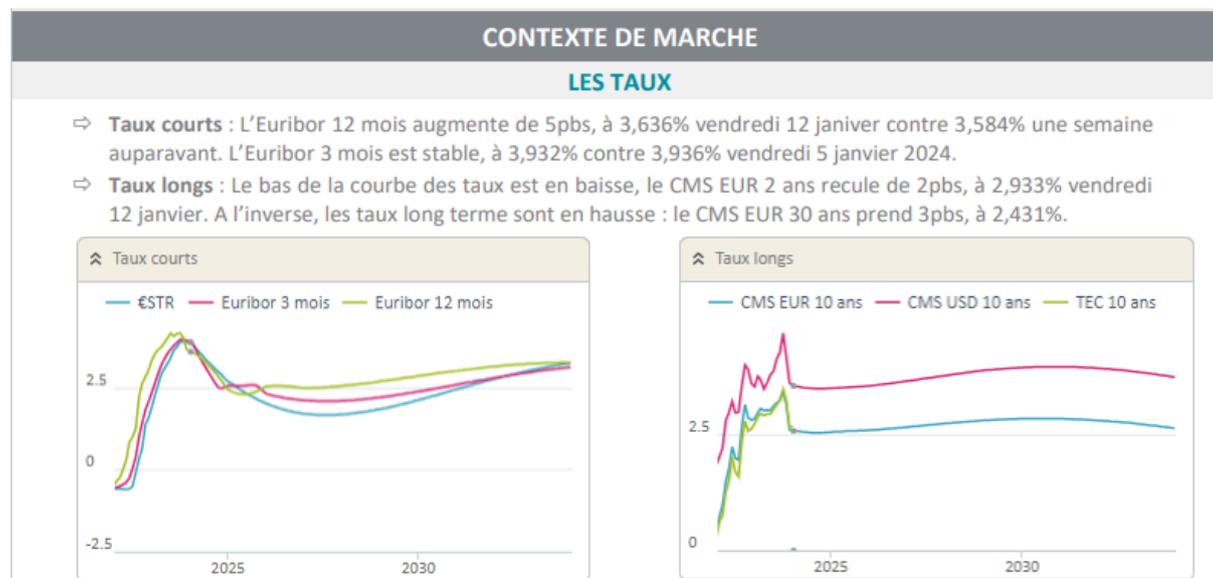
Ils s'éteindront à horizon 2031 et 2032.



Ces emprunts représentent une charge de 15 k€ par an sur le Budget du Syndicat.

Le syndicat aura besoin d'avoir recours à un emprunt long terme pour financer une partie des travaux du pavillon d'accueil.

Les perspectives de taux sur les marchés financiers se stabilisent, mais ont fortement augmenté l'année dernière sous l'effet de l'inflation.



Note Orféor du 15 janvier 2024

Si l'établissement finançait via un emprunt le projet du pavillon d'accueil pour 1,0 M€, ses charges financières pourraient augmenter de façon conséquente (simulation en année pleine sur 2025 avec un taux à 3.0%) :

	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Capital début d'exercice		1 000	963	924	885	844
Amortissements du capital		37	38	39	41	42
Intérêts		30	29	28	27	25
Annuités		67	67	67	67	67
Capital restant dû fin d'exercice		963	924	885	844	802

Pour conclure, une première approche de clôture de l'exercice 2023 fait apparaître un solde cumulé d'environ 350 k€, dont un solde positif de 385 k€ en fonctionnement et -35 k€ en investissement.

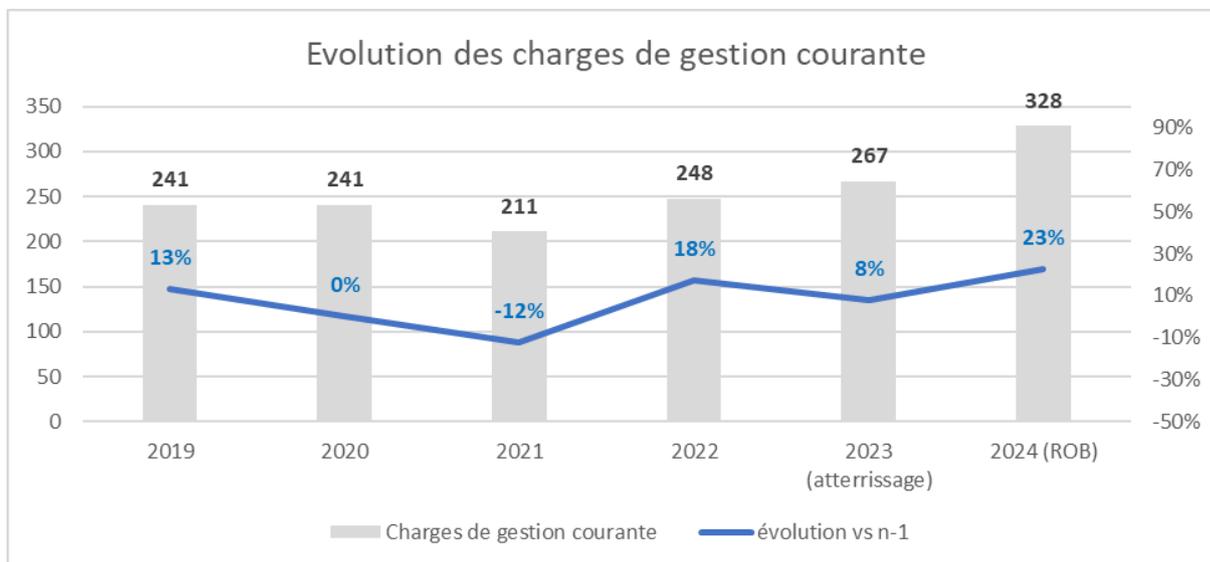
En conséquence, le montant à contracter en 2025 sera minoré de la capacité d'autofinancement affecté à l'opération de construction du pavillon d'accueil.

IV. Section de fonctionnement

1) Les dépenses de fonctionnement

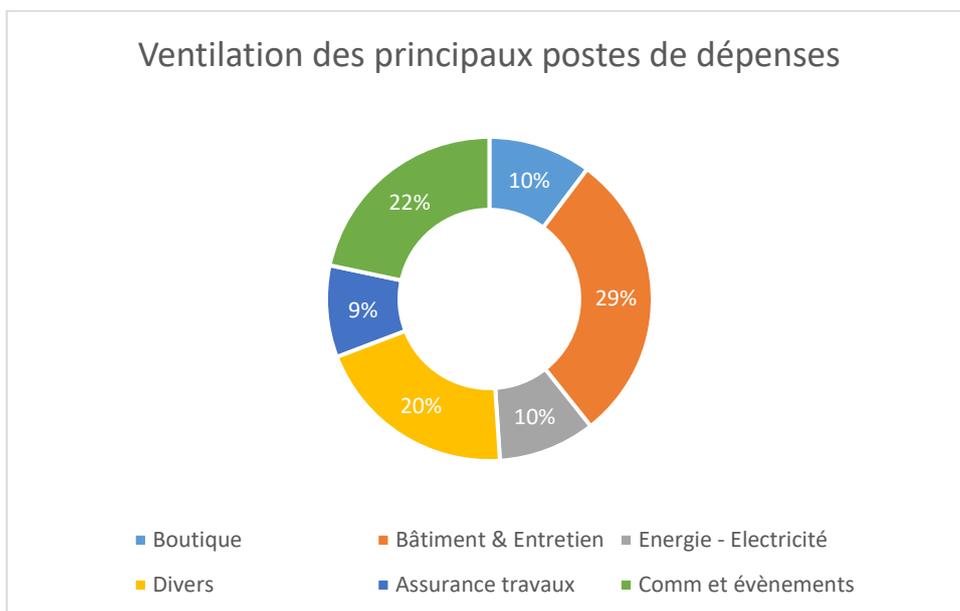
a) Chapitre 011 : Charges à caractère général (328 k€)

Il est proposé d'inscrire un budget en hausse de +20 k€ vs Budget 2023, +61 k€ vs la projection CA de 2023 :



Les charges de gestion courante du château se détaillent ainsi :

	BP 2023	ROB 2024	2024 vs 2023	
Boutique	30 000 €	33 500 €	3 500 €	12%
Bâtiment & Entretien	98 020 €	95 500 €	- 2 520 €	-3%
Energie - Electricité	52 158 €	31 500 €	- 20 658 €	-40%
Divers	76 691 €	66 270 €	- 10 421 €	-14%
Assurance travaux		30 000 €	30 000 €	
Comm et évènements	51 650 €	71 000 €	19 350 €	37%
TOTAL	308 518 €	327 770 €	19 252 €	6%



La principale augmentation porte sur la souscription à une assurance pour dommages ouvrages estimée à 30 k€ dans le cadre des travaux du pavillon d'accueil. Sans cette souscription, les charges seraient en baisse de (-10 k€) vs BP 2023, notamment grâce à une bonne maîtrise des coûts d'énergie et fluides.

Le coût d'achalandage de **la boutique** est de 34 k€, en hausse par rapport à 2023. En 2023, la boutique a généré un chiffre d'affaires exceptionnel de 58 k€ (+7 k€ vs 2022) boosté par les très bonnes fréquentations du château. Il convient d'augmenter les dépenses pour répondre à la demande.

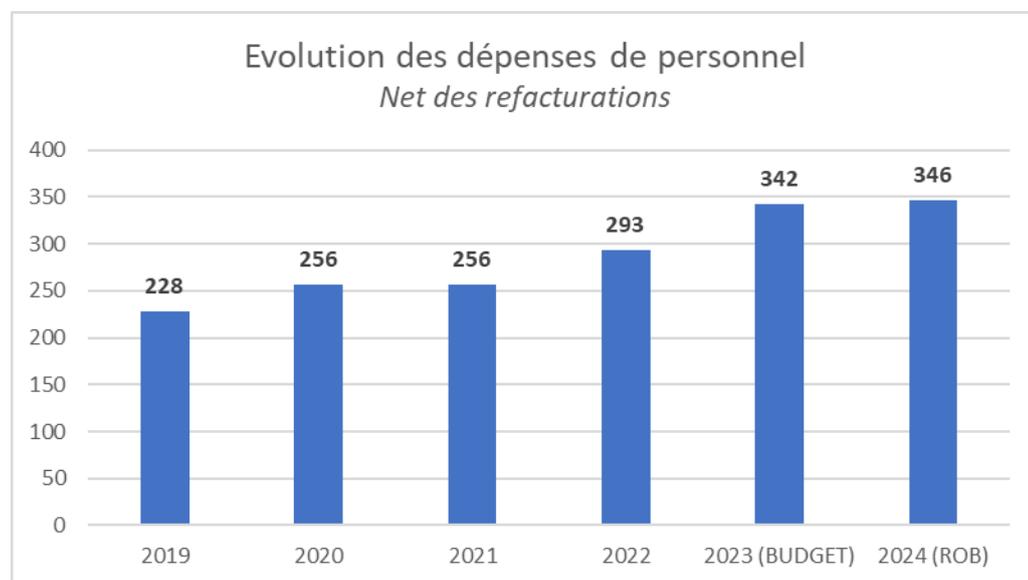
Les coûts liés au **bâtiment et à l'entretien du site** représentent près de 29% des charges générales pour un total de 96 k€. Elles sont proposées en baisse de (-3 k€) vs Budget 2023 afin de se rapprocher du réalisé. Les principaux postes de dépenses sont l'entretien du parc (48 k€) et travaux d'élagage (13 k€), le curage des bassins (6 k€) et les frais de ménage (30 k€).

Les frais divers sont en baisse de (-10 k€). Il s'agit des frais de maintenance pour (20 k€) (alarmes incendie, etc.) en baisse de (-9 k€) vs BP 2023 pour mieux coller aux réalisations, de la quote-part des frais Unilys (12 k€), de frais informatiques (8 k€) et de frais divers à hauteur de 3 k€ (déplacements des agents, locations des copieurs, taxe foncière, assurances, téléphonie et télécommunication).

Il est proposé un budget en hausse pour **la communication et les événements** à 71 k€, soit +20 k€ vs 2023. Il s'agit principalement de contribuer à l'animation d'événements (salon du livre, murder parties, escape game, journées thématiques et musicales, visites théâtralisées) pour 37 k€, en hausse de +14 k€ pour réaliser un nouveau scénario pour les visites avec interventions théâtralisées (4 ans d'ancienneté), de financement des campagnes de communication (impressions et agence de création pour les supports) pour 20 k€, le dépliant d'appel en 3 volets étant épuisé, il convient de le renouveler, d'annonces publicitaires pour 10 k€ et enfin de frais de vernissage et transports pour les expositions prévues l'année prochaine pour 4 k€.

b) Chapitre 012 : Charges de personnel et frais assimilés (346 k€)

Les charges de personnel représentent 48% du total de la section de fonctionnement.



Il est proposé de présenter un budget en légère hausse par rapport au Budget 2023 à 346 k€ qui se détaille ainsi :

	BUDGET 2023	ROB 2024	2023 vs 2022	
Personnel permanent	157	160	2%	3
Unilys	47	53	13%	6
Personnel mutualisé Musée et Piscine	35	30	-14%	-5
Muséa	100	100	0%	0
Autres (vacataires)	3	3	0%	0
total charges de personnel	342	346	1%	4
recettes refacturations				
total net charges de personnel	342	346	1%	4

Les charges du personnel permanent sont en légère hausse à 160 k€ (+2% pour prendre en compte la hausse du point d'indice et l'effet GVT), les effectifs étant stables entre 2023 et 2024.

Les coûts Unilys augmentent de (+6 k€), impact de la hausse de la quote-part Unilys de (+0.5 point) pour atteindre 5.5%, soit un surcoût de (+1 k€), et impact de l'augmentation du point d'indice et des avancements de carrière des agents.

La baisse du personnel mutualisé Musée et Piscine (-5 k€) s'explique par la sortie d'un agent administratif de la mutualisation qui était encore en poste au premier trimestre 2023.

Les frais Muséa sont stables.

c) *Autres chapitres (43 k€)*

Il s'agit notamment des indemnités des élus (10 k€), de la convention avec l'office du tourisme Saint Germain Boucles de Seine (16 k€), des licences Microsoft (5 k€), des intérêts des emprunts (2 k€), et de la dotation aux amortissements (8 k€).

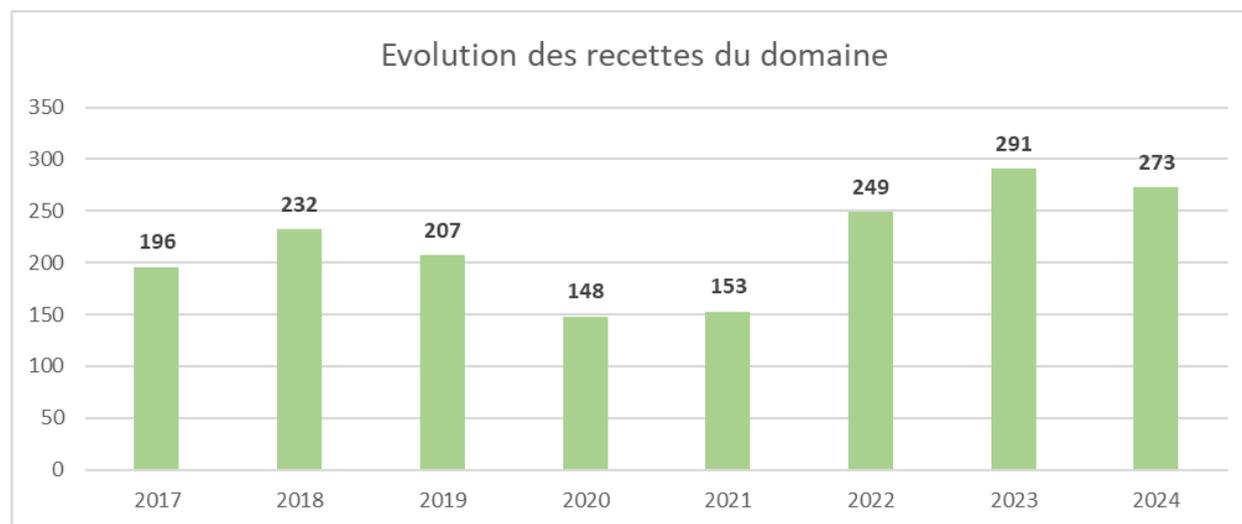
La M57 supprime les comptes de charges exceptionnelles et de dépenses imprévues.

Le Budget Primitif 2024 se fera sans reprise des résultats, des ajustements pourront être faits au moment du Budget Supplémentaire.

2) Les recettes de fonctionnement

a) *Produits des services et ventes diverses (289 k€)*

Il est proposé d'inscrire des recettes ambitieuses, en légère baisse par rapport au réalisé record de 2023, à 273 k€ (219 k€ de billetterie et 54 k€ de boutique). Il n'y aura pas « d'effet trois mousquetaires », le prochain film d'envergure d'une œuvre de Dumas ne devrait sortir que fin 2024 avec « le Comte de Monte Cristo ».



Le syndicat perçoit par ailleurs une redevance de la Clinique de l'Europe au titre de l'occupation du parking (15 k€).

Des provisions pour 1 k€ sont inscrites dans le cadre de la location du logement de gardien.

b) *La participation des communes*

Deux scénarios peuvent être retenus dans le cadre du ROB 2024.

1re hypothèse : une participation des communes stable par rapport à l'an dernier à 427 k€ :

Communes	Population en vigueur	Participation 2024	Part budgétisée	Part fiscalisée	Part par habitant
Marly-le-Roi	16 531	185 734.85 €	- €	185 734.85 €	11.24 €
Le Pecq	15 832	177 881.20 €	- €	177 881.20 €	11.24 €
Port-Marly	5 608	63 008.95 €	- €	63 008.95 €	11.24 €
TOTAL	37 971	426 625.00 €	- €	426 625.00 €	11.24 €

Les communes ont fait le choix de fiscaliser 100% de leur budget pour le syndicat.

Ou une participation des communes indexée sur l'inflation, qui permettrait notamment d'améliorer le fonds de roulement du syndicat et de réduire son recours à l'emprunt. Cette position avait été retenue lors du BP 2023 avec une hausse de +20 k€ vs 2022. Les bases fiscales et leurs valeurs locatives augmentent en 2024 de 3,9%.

2e hypothèse : une participation des communes indexées sur l'inflation INSEE de +3.5% soit une hausse de +15 k€ :

Communes	Population en vigueur	Participation 2024	Part budgétisée	Part fiscalisée	Part par habitant
Marly-le-Roi	16 531	192 235.57 €	- €	192 235.57 €	11.63 €
Le Pecq	15 832	184 107.04 €	- €	184 107.04 €	11.63 €
Port-Marly	5 608	65 214.27 €	- €	65 214.27 €	11.63 €
TOTAL	37 971	441 556.88 €	- €	441 556.88 €	11.63 €

⇒ Soit un total pour la section de fonctionnement estimé à **718 k€** si maintien de la participation des communes stable.

Dans l'attente de la reprise des excédents passés, la section de fonctionnement est à l'équilibre.

V. Section d'investissement

1) Les dépenses d'investissement

a) Pavillon d'accueil (70 k€)

Sur le budget total de 1,2 M€ HT proposé, il est envisagé en 2024 de limiter les dépenses à une enveloppe de 70 k€ qui englobera notamment le coût des études. Les reports 2023 permettront de financer les dépenses qui ont eu du retard du fait des contraintes de PLU.

b) Remboursement des emprunts (14 k€)

Le remboursement du capital des emprunts à long terme s'élève à 14 k€ pour l'année 2024. Il s'agit d'emprunts souscrits en 2015 et 2016 pour les travaux de restauration du Château de Monte-Cristo et du Château d'If (dernière annuité en 2031).

Ce montant pourrait être revu à la hausse au moment du BS si le Château souscrit à un emprunt pour financer les travaux du pavillon d'accueil.

c) Autres dépenses d'investissement (22 k€)

Il s'agit principalement :

- D'un projet de création de rideaux pour le salon central afin de rendre une atmosphère plus 19e, plus proche de celle qu'a connu Dumas, de rendre le côté « maison » au château, d'améliorer l'esthétique des lieux et améliorer l'expérience du visiteur. Un devis de (6 800€) a été fait auprès d'un artisan spécialisé ;
- D'acquisition de mannequins d'exposition (4 000€) ;
- D'achats de bancs pour le public (1 500€), des radiateurs pour le logement de gardien, des supports de cartels sur pieds (1 200€) ;
- De l'acquisition d'une maquette de décor de théâtre d'une pièce de Dumas (5 000€) ;
- De l'achat de trois tablettes pour un jeu interactif pour enfants (900 €).

2) Les recettes d'investissement

a) Mobilisation de l'emprunt

Dans l'attente de la reprise des résultats, un emprunt à hauteur de 85 k€ est inscrit pour équilibrer la section d'investissement.

b) Les autres recettes d'investissement (21 k€)

Le FCTVA est évalué à 13 k€. L'amortissement des immobilisations vient en complément des recettes d'investissement (8 k€).

⇒ Soit un total pour la section d'investissement estimé à **106 k€**.

Il est proposé aux membres du comité syndical de se prononcer sur le rapport d'orientation budgétaire 2024.

La Présidente fait remarquer que la performance du Château est en grande partie due à sa capacité à proposer, outre les visites, des animations réunissant enfants et adultes.

Concernant le pavillon d'accueil, elle souligne que l'implantation n'a pas changé par rapport à la situation initiale proposée mais elle souhaite évoquer avec les élus les causes du retard constaté sur le projet : elle cite la problématique de zonage dans le plan local d'urbanisme (PLU) de Port-Marly, ainsi que l'éventuelle recherche de faune protégée dans la zone du projet. Elle annonce, au sujet de ce second point, qu'une étude n'est finalement pas nécessaire, mais que cette question a généré une perte de temps. Sur la situation à Port-Marly, elle explique que deux modifications du PLU sont en cours et qu'il a été nécessaire d'intercaler cette troisième modification entre les deux autres. Elle explique qu'en conséquence, la première demande a été modifiée de façon à pouvoir insérer celle du terrain du Château de MONTE CRISTO et que la dernière a été reculée de façon à ce que le délai soit le plus court possible.

Monsieur PERRAULT fait remarquer que ces travaux pourraient poser des problèmes pour la réouverture de la saison en mars.

La Présidente confirme que le projet devra être élaboré pour éviter le plus possible de gêner les visiteurs.

Monsieur PERRAULT demande si ces travaux ne pourraient pas commencer en octobre ou novembre, en période de basse saison.

La Présidente souligne que le début des travaux est fixé à janvier 2025. Elle ajoute que si le Château décline cette proposition, cela entrainera à nouveau six mois de retard de plus. Elle fait aussi observer que les délais des consultations ou de mises en concurrence sont incompressibles et que seuls ceux de l'architecte peuvent se négocier.

Monsieur LE BEULZE ajoute que le syndicat n'a pas la main actuellement sur ce sujet. Il précise que le montant total du projet est de 1 215 k€ TTC et que se sera rajouté dans les documents présentés aux élus.

La Présidente confirme que la TVA peut être récupérée sur les travaux. Elle poursuit l'évocation du ROB et souligne que les deux emprunts indiqués sur le rapport ont été contractés à taux fixe et pour une durée de quinze ans.

Madame ZANN souhaite savoir pourquoi est indiquée une date d'échéance à 2024.

Monsieur LE BEULZE répond qu'il s'agit de la date de paiement de l'échéance annuelle, et non celle de la fin de l'emprunt. Il explique que le syndicat est sur une fin de remboursement de la dette avec des taux d'intérêt relativement modestes et, les élus peuvent le constater sur le premier tableau, la quote-part des intérêts est faible et les montants concernent aujourd'hui essentiellement du capital. Il ajoute que le 2^e graphique montre le degré du remboursement du capital restant dû d'année en année pour arriver à 0 en 2031.

Monsieur PERRAULT demande s'il sera nécessaire de contracter un crédit.

La Présidente confirme que ce sera nécessaire, sans doute en 2025, au vu du coût du pavillon d'accueil.

Monsieur LE BEULZE fait observer que, d'après des constatations effectuées par le Cabinet ORFEOR, la position de la BCE a généré un effet immédiat sur les taux variables et un desserrement du niveau de taux sur ces derniers, alors que, sur les taux fixes, rien n'a encore bougé et qu'il faut être patient. Il précise que la BCE a forcément l'objectif d'accompagner le redémarrage, sauf si c'est encore le temps de l'inflation. Il indique qu'il demeure des problématiques internationales, mais que, pour lui, les taux d'emprunts vont diminuer.

La Présidente annonce que la simulation de l'emprunt indiquée dans le ROB est sur quinze ans et les élus peuvent constater que les annuités seraient élevées et qu'il conviendra de trouver des financements ou subventions pour diminuer le montant de l'emprunt.

Monsieur LE BEULZE fait remarquer cependant que, dans cet exemple, le syndicat emprunterait 100% du coût du projet hors taxes, ce qui ne sera pas le cas puisque des excédents ont déjà été fléchés pour générer de l'autofinancement.

La Présidente indique que le syndicat subit des charges courantes qui vont forcément augmenter en 2024, ce qui était déjà le cas entre 2022 et 2023. Elle fait remarquer que les énergies vont baisser en 2024, mais pas forcément de beaucoup.

Monsieur LE BEULZE indique que, dans le graphique concernant ces frais, c'est le réalisé qui est comparé au ROB 2024, alors que, plus loin, la comparaison se fait entre le budget primitif 2023 et celui de 2024. Il ajoute que, par prudence excessive, trop de crédits ont été inscrits sur les énergies en 2023, mais qu'il est possible, aujourd'hui, grâce à une meilleure maîtrise des coûts, d'indiquer un montant de moins 20 k€ sur le réalisé de l'exercice 2023.

La Présidente précise que l'on n'a pas le compte administratif 2023 et que, normalement, il convient de comparer les budgets avec les budgets, d'une part, et éventuellement les CA avec les CA ; sinon, si les économies que l'on inscrit dans un budget ne sont pas répercutées dans les budgets suivants, il y a un décalage. Elle évoque également la souscription à l'assurance, qui n'existait pas au BP de 2023, et qui se monte à 30 k€ en 2024, tout en soulignant que celle-ci est obligatoire, dans le cadre des travaux du pavillon d'accueil.

Monsieur LE BEULZE ajoute qu'il n'y a pas d'obligation, dans le principe, concernant cette assurance, car le syndicat pourrait être auto-assureur, mais il encourage vivement les élus à y souscrire concernant les travaux.

Madame ZANN fait observer que les travaux ne vont démarrer qu'en janvier 2025.

Monsieur LE BEULZE explique que c'est un cadencement, qu'il y a des crédits et qu'il convient d'inscrire des dépenses dont certaines ne seront pas forcément utilisées. Il ajoute qu'avec la nouvelle nomenclature M 57, il est nécessaire d'indiquer cette dépense au budget.

Monsieur PERRAULT demande ce qui justifie l'augmentation de 37 % dans la ligne « communication et événements ».

Monsieur LE BEULZE répond que, notamment, des parcours de visite vont être réinventés.

La Présidente cite le détail de ces dépenses qui figurent dans le rapport.

Madame ZANN demande si les visites théâtralisées seront effectuées par le même prestataire que précédemment.

Monsieur LE BEULZE répond que ce sera sans doute la même compagnie, mais ne le confirme pas.

La Présidente indique qu'elle note cette question et qu'elle sera posée à la directrice du Château.

Monsieur AMADEI demande confirmation du montant de 14 k€ dépensés pour la création du premier scénario.

La Présidente le confirme. Elle précise qu'il y a eu la mise en œuvre de l'événement ainsi que des costumes achetés pour entretenir ces visites théâtralisées. Concernant les frais de transport, elle souligne que si les œuvres prêtées sont très grandes, le Château se sent obligé de participer au transport.

Monsieur AMADEI rappelle, comme l'an dernier, que le terme « achalandage » n'a rien à voir avec l'achat.

Monsieur LE BEULZE répond que ce sera corrigé.

La Présidente poursuit la lecture du ROB et rappelle que le personnel qui gère le château est composé d'agents permanents Unilys, d'agents mutualisés entre le Musée et la Piscine, d'une sous-traitance partielle avec Muséa, ainsi que de quelques vacataires dans des périodes surchargées. Elle souligne que certains de ces personnels sont sujets à l'augmentation de l'indice s'ils sont fonctionnaires. Elle ajoute que la charge de la personne en moins en mutualisation a été répartie sur d'autres personnels.

Monsieur LE BEULZE confirme les propos de la Présidente. Il annonce que le détail n'est pas encore indiqué, mais que le CA 2023 sera inférieur à 342 € pour le chapitre 12, à cause de nombreuses absences.

La Présidente précise qu'il s'agit d'agents non remplacés et/ou partis ou absents. Elle aborde les recettes et souligne que, comme habituellement, les chiffres sont très prudents, car l'embellie ne sera peut-être pas aussi importante en 2024. Elle aborde ensuite la participation des communes proposée.

Concernant la participation des communes, **Madame ZANN** mentionne une augmentation de 6 % par rapport à l'an dernier puisque le total était de 407 502 €, soit 10,60 € par habitant.

Monsieur LE BEULZE informe qu'une version n°1 avait été proposée sans augmentation de la participation, mais, qu'en séance, l'an dernier lors du vote du BP, les élus avaient décidé une augmentation de celle-ci.

Monsieur AMADEI le confirme.

La Présidente fait remarquer que Madame ZANN possède sans doute le document présenté, mais pas celui qui avait finalement été voté.

Monsieur LE BEULZE informe les élus que la participation de 15 k€ de la clinique de l'Europe pour 2024 est acquise puisque, contre toute attente, la convention a été signée même si les parkings ne leur sont plus nécessaires. Il ajoute que le titre de recette peut donc être envoyé pour 2024. Par ailleurs, il souligne que les tarifs d'entrée n'ont pas été augmentés et que cet élément n'a pas été pris en compte dans ce ROB, mais qu'il fait partie des variables d'ajustement qui peuvent aussi participer à l'augmentation des recettes.

Monsieur AMADEI confirme que, l'an passé, il avait aussi été demandé 426 625 € aux communes. Il demande pourquoi une augmentation de 3,5 % a été décidée alors que les bases sont en hausse de 3,9 %.

La Présidente fait remarquer que l'augmentation de ces cotisations se justifie par l'inflation, raison plus facile à mettre en avant que l'augmentation des impôts. Elle ajoute que le résultat positif de l'an dernier sera repris au budget primitif 2024.

Monsieur LE BEULZE confirme que ce n'est pas le cas dans le ROB présenté.

Monsieur AMADEI demande si cette reprise a des incidences sur l'appel à cotisations.

La Présidente répond par la négative et ajoute que ce sera sur les recettes futures.

Monsieur LE BEULZE fait observer que, normalement, le syndicat n'en aura pas besoin. Il rappelle que, par le passé, il a été parfois nécessaire d'attendre la reprise anticipée pour équilibrer le budget, mais répète que ce n'est pas le cas aujourd'hui. Par ailleurs, il annonce qu'il a fait le calcul suivant : 15 000 € rapportés au volume global des recettes (entrées + boutique) donnent un résultat de 5 % environ.

La Présidente indique qu'avant de prendre acte de la présentation du ROB, il conviendrait que les élus se prononcent sur les deux hypothèses proposées dans le document, à savoir sur l'augmentation, ou pas, de la participation des communes. Elle informe les élus qu'à son avis il vaut mieux procéder à des petites augmentations, plutôt que d'arriver à une situation dans laquelle le syndicat, par manque de ressources, serait obligé, au bout de trois ou quatre ans, de solliciter fortement les communes. Elle ajoute que cette solution permet de maintenir un budget raisonnable par rapport aux dépenses. Elle annonce donc qu'elle est favorable à la deuxième hypothèse.

Madame CARLIER rappelle que c'est l'argument qui avait déjà été développé l'an dernier.

Madame ZANN annonce que la conjoncture de la ville de Marly-le-Roi l'amène à se prononcer pour la première hypothèse, sans augmentation.

Monsieur AMADEI indique qu'il est d'accord avec la deuxième hypothèse.

Monsieur LE BEULZE informe les élus qu'un vote officiel n'est pas nécessaire sur ce sujet lors de ce ROB, car la délibération demande uniquement d'approuver le ROB et de prendre acte de la tenue du débat qui suit le rapport. Il souligne que, cependant, les décisions des élus seront indiquées dans le compte rendu de la séance. Par ailleurs, il souhaite savoir si, dans le cadre du BP, une augmentation, ou pas, des tarifs est à suggérer.

La Présidente souligne qu'il ne serait pas logique, si l'hypothèse n°2 est votée, d'augmenter les participations des villes et de ne pas majorer les tarifs du Château.

Monsieur AMADEI fait observer que les délibérations tarifaires ne sont pas dans le budget.

Monsieur LE BEULZE le confirme et ajoute qu'une décision d'augmenter les tarifs n'aurait d'effet, probablement, qu'à la rentrée.

Monsieur AMADEI souligne qu'il n'est pas contre une hausse des tarifs, mais qu'il convient toutefois de réfléchir à une augmentation de 3 % sur un prix de 8 € qui, selon lui, ne serait pas pertinente.

La Présidente fait observer qu'il est question de 3 % de hausse sur la globalité de la tarification, et par pour chacun des tarifs.

Monsieur LE BEULZE confirme que le résultat peut potentiellement être un tarif majoré de beaucoup plus que 3%.

Monsieur PERRAULT précise que passer de 8 € à 9 € le prix de l'entrée équivaut à une hausse de 15 %.

La Présidente répète qu'il n'est pas obligatoire d'augmenter le tarif à 8 €, mais éventuellement de majorer ceux de la boutique par exemple. Elle ajoute que l'important est de ne pas devoir rendre des centimes d'euros.

Monsieur LE BEULZE annonce qu'une approche est possible dans le cadre du BP.

La Présidente signale qu'elle est d'accord pour faire une simulation et fait remarquer qu'il est possible que les prix d'achat des objets vendus en boutique soient également à la hausse.

Monsieur LE BEULZE confirme que ce sera le cas pour la boutique.

Monsieur AMADEI abonde la réalisation d'une simulation afin d'évaluer des recettes d'environ 5 %. Il fait remarquer que, si la fréquentation augmente substantiellement, la part « public », à savoir les recettes propres, évoluera à la hausse plus fortement que celle des collectivités et que cela ne justifiera pas forcément des augmentations de tarifs. Il estime que, globalement, les collectivités ne doivent pas compenser outre mesure le budget du syndicat. Il souligne que relever les tarifs de 3,5 %, comme la participation des communes serait logique, à fréquentation égale, alors qu'une hausse non négligeable de la fréquentation rend moins indispensable une augmentation des prix par rapport à l'équilibre global.

La Présidente fait observer que la répartition des recettes en fonction des événements est connue et qu'il est donc possible de savoir sur quel levier agir.

Monsieur AMADEI ajoute que, malgré la précédente hausse des tarifs, la fréquentation est plus importante, ce qui signifie que ceux-ci n'étaient pas trop élevés et qu'il n'est pas nécessaire de devoir les baisser pour attirer plus de public.

Monsieur LE BEULZE fait remarquer aux élus l'intérêt d'une telle démarche lors des négociations avec des établissements bancaires, car ceux-ci vont évaluer la gestion du syndicat, y compris l'augmentation des participations des communes. Il ajoute que c'est un point très positif pour contracter un emprunt.

Monsieur AMADEI indique que, cette année, les équipements culturels augmentent leurs tarifs dans des proportions extrêmement importantes et il cite l'exemple du Louvre dont l'entrée passe de 17 € à 22€.

La Présidente souligne que le Château ne doit pas appliquer des tarifs trop élevés qui entraîneraient une baisse de la fréquentation. Elle répète que tous les éléments sont à la disposition des équipes et vont permettre de réaliser une simulation.

Monsieur LE BEULZE confirme que cela sera fait. Il revient sur les autres dépenses d'investissement et informe les élus que les nouveaux mannequins vont servir à exposer les vêtements restaurés que Madame LUROL a évoqué lors du précédent comité. Par ailleurs, il explique que les cartels correspondent aux étiquettes explicitant une œuvre et pour lesquels certains supports étaient nécessaires.

La Présidente fait part aux élus d'une discussion qui a eu lieu, notamment avec Madame ZANN, afin de réfléchir et faire des propositions pour donner un nouveau souffle de modernité à l'intérieur du Château, en passant par plus d'interactivité avec le public ou encore plus de propreté. Elle souligne qu'elles sont arrivées à la conclusion de commander une étude par une entreprise spécialiste dans ce domaine. Elle précise que celle-ci effectuerait un inventaire des possibilités et proposerait des actions qui ne seraient pas forcément de gros investissements et qui pourraient être réparties sur plusieurs années.

Monsieur PERRAULT demande si la scénographie serait modifiée.

La Présidente répond que cela n'irait pas jusqu'à ce stade, et répète que l'objectif serait de redonner « un coup de jeune » à l'intérieur du bâtiment.

Madame ZANN évoque par exemple le nettoyage des vitrines dont les vitres sont très sales actuellement.

La Présidente fait observer que la première étape est de savoir ce qu'il y a à faire et par quoi il faut commencer. Elle ajoute que ce projet serait mené en parallèle de celui du pavillon d'accueil.

Monsieur AMADEI attire l'attention des élus sur le fait qu'il ne faudrait pas basculer dans une présentation de type « musée ».

Monsieur PERRAULT fait remarquer qu'il paraît judicieux de commencer par l'étude et ce qui en résultera avant d'acheter du matériel.

Madame ZANN ajoute qu'il faut tenir compte également de la gestion du projet du pavillon et souligne qu'une telle étude va avoir un coût non négligeable. Elle fait part de son sentiment sur le prix élevé des mannequins et demande combien il y en a.

Monsieur AMADEI fait remarquer que ces sujets seront réétudiés, puisqu'ici la discussion concerne le ROB.

Monsieur PERRAULT répète qu'il préférerait attendre le résultat de l'étude avant d'investir.

Monsieur AMADEI souligne cependant que, si des costumes arrivent, il est nécessaire de les exposer sur des mannequins afin de ne pas les stocker dans des placards. Il ajoute qu'il ne faut toutefois pas trop de mannequins.

Monsieur LE BEULZE tient à remercier les élus pour ce travail et ajoute que la Directrice était ravie qu'un groupe de travail soit créé pour repenser le parcours de visite et sa modernisation. Il informe, par ailleurs, qu'elle a été approchée par une entreprise qui préconise des parcours de visites plus dynamiques et plus immersifs que ceux actuellement en place, avec des flash code par exemple, d'autant que les œuvres d'Alexandre Dumas permettent d'introduire plus de "vivant" dans le parcours. Il précise que ce projet va se construire progressivement cette année et permettra, durant les deux prochaines années, d'engager à la fois des actions modestes comme le nettoyage des vitrines, mais aussi la modernisation du parcours qui nécessitera éventuellement des investissements plus conséquents. Il fait cependant remarquer que la santé financière du Château le permet et qu'il ne faut surtout pas laisser passer cette opportunité.

Monsieur AMADEI indique qu'il faut toutefois engager 1 million d'investissements l'année prochaine.

Madame ZANN fait part de son scepticisme sur les dépenses d'investissement comme celle des rideaux.

La Présidente souligne que sur les 22 k€ proposés, l'achat des bancs extérieurs est une nécessité. Par ailleurs, elle ajoute que l'achat d'une maquette, issue de l'exposition sur ce thème l'an dernier, est une très bonne idée.

Monsieur PERRAULT demande si une négociation de la maquette est envisagée.

Monsieur LE BEULZE répond que Madame LUROL a sans doute déjà discuté le prix de celle-ci.

La Présidente fait remarquer qu'il est toujours possible de repousser d'un an l'achat de cette maquette.

Monsieur LE BEULZE souhaite partager deux informations liées à la M57 avec les élus : d'une part le passage de deux mois à dix semaines entre le ROB et le vote du budget et, d'autre part, la transmission des documents budgétaires relatifs à l'adoption du budget douze jours avant la séance à la place des cinq précédemment. Il précise que le syndicat s'est appuyé sur les recommandations du cabinet Landot.

La Présidente prévient les élus que la première nouveauté évoquée par Monsieur LE BEULZE n'a pas encore été décidée officiellement et, qu'en conséquence, est appliqué le délai précédemment en vigueur. Elle ajoute que, par contre, le nouveau délai de transmission des documents de douze jours doit être respecté.

Monsieur AMADEI demande de quel montant sera la reprise anticipée des résultats.

La Présidente explique que le total des dépenses provisoires 2023 est de 102 861 € et que celui des recettes se monte à 68 114 € en réalisé, sachant que le budget était de 291 000 € en recettes et le même montant en dépenses.

Monsieur LE BEULZE précise qu'il vérifiera ces montants et fait remarquer qu'il sera intéressant de bien sortir le chiffre du réalisé de l'exercice 2023 sans les reprises anticipées. Il fait observer que l'excédent sera d'environ 100 k€.

Monsieur AMADEI souligne que, d'après lui, l'an dernier le montant du report, à nouveau, était de 200 k€ et ajoute que celui de cette année serait donc de 100 k€.

Monsieur LE BEULZE insiste sur l'importance de ce résultat, car, dans l'hypothèse où la totalité du million nécessaire à la construction du pavillon d'accueil serait empruntée, le remboursement serait au maximum de 70 k€ par an. Il souligne que ce ne sera pas le cas et en conclut que le Château a tout à fait les capacités de remboursement. Il ajoute que la situation est très saine.

Monsieur PERRAULT souligne que cette situation peut évoluer sur les quinze ans à venir.

La Présidente fait observer que, quoiqu'il en soit, le Château s'engage à rembourser l'emprunt.

Sans autres remarques, le comité syndical approuve, à l'unanimité, le rapport d'orientation budgétaire et prend acte qu'un débat a eu lieu.

QUESTIONS DIVERSES

Sans questions diverses, **la Présidente** lève la séance à **19h40**.

Signatures :

Mireille TEMPEZ

Présidente du syndicat intercommunal

Marie-Claude CARLIER

Secrétaire de séance